

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1110<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 14 mai 2019,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M<sup>me</sup> Louise Béliveau ; les présidentes des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, M<sup>me</sup> Sylvie Normandeau, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la FESP, M<sup>me</sup> Michèle Brochu; les doyens : M. Christian Blanchette, M<sup>mes</sup> Sophie Parent et Marie-Marthe Cousineau (en l'absence de M. Frédéric Bouchard), M. Jean-Marc Charron, M<sup>me</sup> Christine Théorêt, M. Pierre Belhumeur (en l'absence de M<sup>me</sup> Hélène Boisjoly), M. Shahrokh Esfandiari, M<sup>me</sup> Pascale Lefrançois, M. Réjean Hébert ; la représentante de l'École HEC Montréal : M<sup>me</sup> Michèle Breton ; le représentant de l'École Polytechnique : M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre Baptiste) ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M. Tony Leroux, M. Jesus Vazquez-Abad ; les étudiants : M<sup>me</sup> Alexandra Gariépy, M. Charles Bélanger, M. Samuel Poitras ; les observateurs : M<sup>me</sup> Marie-Claude Binette, M<sup>me</sup> Diane Sauvé (en l'absence de M. Richard Dumont) ; le journaliste de Forum : M. Mathieu-Robert Sauvé ; un observateur invité : M. Guy Gibeau

INVITÉS : pour la délibération CE-1110-6.1, de la Faculté de médecine vétérinaire : M<sup>me</sup> Marie-Claude Bélanger, vice-doyenne aux affaires cliniques et à la formation professionnelle ; pour la délibération CE-1110-6.2, de la Faculté de médecine : M. Pierre Beaulieu, directeur du Département d'anesthésiologie et de médecine de la douleur ; pour la délibération CE-1110-6.3, de la Faculté des arts et des sciences : M<sup>me</sup> Sylvie Fortin, professeure titulaire au Département d'anthropologie ; pour la délibération CE-1110-6.5, de l'École de santé publique : M. Régis Blais, vice-doyen aux études ; pour la délibération CE-1110-7.1, de la Faculté de l'éducation permanente : M<sup>me</sup> Rahibe Fakhouri, vice-doyenne aux études, et M. Louis Poirier, responsable de programme

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M<sup>me</sup> Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest ; la présidente d'une sous-commission de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, M<sup>me</sup> Claude Mailhot ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Raphaël Fischler, M<sup>me</sup> Francine Ducharme, M<sup>me</sup> Hélène Boisjoly, M<sup>me</sup> Lyne Lalonde, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, M. Christian Casanova ; le représentant de l'École Polytechnique : M. Pierre Baptiste ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M<sup>me</sup> Line Castonguay, M<sup>me</sup> Jacqueline Bortuzzo ; un étudiant : M. Denis Sylvain ; un membre nommé par un conseil représentant les diplômés : M. Robin Mercier-Villeneuve ; les observateurs : M<sup>me</sup> Agnieszka Dobrzynska, M<sup>me</sup> Claire Benoît, M. Richard Dumont

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

---

La présidente signale la présence de M. Guy Gibeau, directeur des études au Collège Maisonneuve, présent à cette séance à titre d'observateur invité, dans l'attente de sa nomination à la Commission des études comme membre diplômé, ainsi que de trois nouveaux membres étudiants : Mme Alexandra Gariépy, M. Samuel Poitras, et M. Charles Bélanger.

La présidente signale la fin du mandat, au 31 mai prochain, de Mme Michèle Breton comme représentante du directeur de l'École HEC Montréal à la Commission des études, et la remercie pour la qualité de sa participation aux travaux de la Commission au cours de son mandat.

#### CE-1110-1 ORDRE DU JOUR

L'on convient que le point 5 sera traité après le point 10, et que le point 7.1 sera traité immédiatement après le point 4. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1109<sup>e</sup> séance tenue le 23 avril 2019
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions

5. Référentiels de compétences
  - Référentiel : Compétences attendues à la fin d'un grade de premier cycle (Bureau de coopération universitaire—BCI)
  - Référentiel de compétences interprofessionnelles en soins et services sociaux aux aînés et à leurs proches aidants
6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
  - 6.1. Faculté de médecine vétérinaire — Département de sciences cliniques
    - Modification au programme de Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires — disciplinaire (2-590-1-6) : création de trois options : *Chirurgie des animaux de compagnie* ; *Imagerie médicale des animaux de compagnie* ; *Urgentologie et soins intensifs des animaux de compagnie* ; modification du titre du programme pour *Certificat d'internat de perfectionnement spécialisé en sciences appliquées vétérinaires* (2-590-1-7)
  - 6.2. Faculté de médecine — Département d'anesthésiologie et de médecine de la douleur
    - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la douleur chronique (2-460-6-1)
  - 6.3. Faculté des arts et des sciences — Département d'anthropologie
    - Modification au programme de Maîtrise en anthropologie (2-050-1-0)
  - 6.4. Faculté de Médecine — Direction
    - Modification au programme de Maîtrise en sciences biomédicales (2-484-1-0) : création de l'option *Partenariat patient*
  - 6.5. Faculté de médecine — Direction  
Faculté des arts et des sciences — Direction  
École de santé publique — Direction
    - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en analyse des mégadonnées en santé (2-799-6-0)
7. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
  - 7.1. Faculté de l'éducation permanente
    - Modification aux programmes de Certificat de traduction 1 (1-185-5-0) et de Certificat de traduction 2 (1-185-5-1)
8. Processus institutionnel d'évaluation des programmes : plans d'action
  - 8.1. Faculté des arts et des sciences
    - Plan d'action pour des programmes du Département de psychologie : Baccalauréat spécialisé en psychologie (B.Sc.) (1-220-1-0 et 1-220-1-9) ; Maîtrise en psychologie (M.Sc) (2-220-1-3) ; Doctorat en psychologie (Ph.D) (3-220-1-3)
  - 8.2. Faculté des sciences de l'éducation
    - Plan d'action pour le programme de Maîtrise en éducation (M. Éd.)
9. Comité des nominations de la Commission des études
  - Recommandations en vue de la nomination de membres à la Sous-commission de la recherche
10. Commission des études
  - Nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études
11. Affaires diverses
12. Prochaine séance
13. Clôture de la séance

CE-1110-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1109<sup>e</sup> SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1109<sup>e</sup> séance tenue le 23 avril 2019, tel que présenté.

CE-1110-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1109<sup>e</sup> séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1110-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1110-4.1 Laboratoire d'innovation

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente des éléments d'information sur des activités et projets développés dans le cadre du Laboratoire d'innovation de l'Université de Montréal. Appuyé par le Vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation et par le Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études, le Laboratoire d'innovation a pour but de stimuler les liens entre les activités de recherche et d'enseignement, de proposer des perspectives de réflexion originales et de développer de grands projets interdisciplinaires fédérateurs qui répondent aux enjeux de la société actuelle. Il est constitué de quatre grands thèmes issus d'un regroupement stratégique des carrefours d'excellence de l'Université, soit : *Des données à l'action en santé* ; *Comprendre et créer, créer pour comprendre* ; *Construire l'avenir durablement* ; *La vie repensée*. Autour de ces thématiques s'articulent des développements prenant des formes variées : regroupements (Centre de recherche en santé publique-CRESP) ; cours ou programmes (cours multidisciplinaires HORIZON de la FAS ; cours multisectoriels ; Microprogramme interdisciplinaire de deuxième cycle en musique, littérature et design ; écoles d'été) ; pôles d'excellence (Centre d'innovation ImagIN) ; appui au développement (ÉDI : Équité, Diversité, Inclusion) ; etc. L'appel de projets pour des activités qui se dérouleront entre le 1<sup>er</sup> mai 2020 et le 30 avril 2021 se terminera le 9 septembre prochain. L'information est disponible sur le site du Laboratoire d'innovation.

CE-1110-4.2 Centre de pédagogie universitaire—CPU : appels à projets 2019-2020

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, signale deux appels à projets qui ont été transmis. Un premier appel concerne le développement de cours en ligne et de MOOCs, pour lequel les professeurs de toutes les facultés de l'Université sont invités à soumettre des propositions afin de bénéficier d'un soutien technopédagogique et financier pour la réalisation de leur projet. Le deuxième appel porte sur le développement de cours hybrides allégés, consistant en un projet d'accompagnement pour les professeurs et chargés de cours de toutes les facultés qui désirent développer des activités en ligne dans le cadre d'un cours en présentiel ou hybride. L'information pertinente et les formulaires sont disponibles sur le site du Centre de pédagogie universitaire—CPU.

CE-1110-5 Référentiels de compétences

- Référentiel : Compétences attendues à la fin d'un grade universitaire de premier cycle (Bureau de coopération universitaire—BCI)
- Référentiel de compétences interprofessionnelles en soins et services sociaux aux aînés et à leurs proches aidants

---

2019-A0033-1110-692, 2019-A0033-1110-698

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présente le point sur le référentiel intitulé *Compétences attendues à la fin d'un grade universitaire de premier cycle*, du Bureau de coopération universitaire—BCI. La présentation reporte au document 2019-A0033-1110-692, et est accompagnée par la projection de diapositives électroniques. Les composantes de la présentation portent principalement sur le mandat du Groupe de travail du BCI sur les compétences à atteindre au premier cycle, sur des éléments de contexte et de méthodologie qui ont été considérés dans ce cadre, sur le référentiel défini (se posant comme un outil, non obligatoire, mais visant à soutenir les démarches des établissements universitaires en regard de la création, de la révision et de l'évaluation des programmes), et sur la définition du terme *compétence* (savoir-agir [résolution de problèmes, prise de décision, réalisation de projets] et savoirs disciplinaires et stratégiques [utilisation des ressources appropriées], en regard de *situations* ; mise en actions des différents savoirs). Un tableau détaille la structure du référentiel, décliné en sept compétences (C1 à C7), chacune mobilisant des actions et savoirs (savoirs [connaissances] ; savoir-faire [habiletés intellectuelles] ; savoir-être [qualités personnelles]).

À la suite de la présentation du référentiel, des membres présentent des avis et commentaires, qui ont porté principalement sur les sujets suivants : prise en compte du développement de

compétences relationnelles (notamment, pour les disciplines d'intervention) ; harmonisation grammaticale des définitions (une révision est prévue dans trois ans) ; perception du référentiel comme un outil, pouvant être adapté selon les besoins et particularités des institutions et des programmes, et non comme un guide prescriptif ; dans une prochaine révision du référentiel, vérification de la possibilité de regrouper les compétences par famille (par une mise en relief de chacune plutôt que par une hiérarchisation), notamment, afin de faciliter leur appropriation par les unités; considérant les niveaux d'atteinte des objectifs liés aux compétences selon les programmes, vérification de la possibilité de développer, au niveau institutionnel, un référentiel propre aux programmes de Certificat et aux programmes combinant des certificats (Baccalauréat par cumul, Baccalauréat par cumul avec appellation) ; utilité de tracer, dans les plans de cours cadres, un lien avec les compétences attendues. Des exemples sont présentés, sur des modalités appliquées par les écoles affiliées. En lien avec une intervention, on précise qu'une grille d'analyse curriculaire est en préparation au CPU.

La présidente, Mme Louise Béliveau, indique que, selon le cas, un suivi pourra être effectué à la Commission ou aux sous-commissions.

Pour information, les membres ont également reçu le *Référentiel de compétences interprofessionnelles en soins et services sociaux aux aînés et à leurs proches aidants* (pour les programmes de formation initiale en sciences de la santé et psychosociales à l'Université de Montréal), préparé par le Sous-comité de travail sur la formation / Comité sur le vieillissement / RUISSS de l'Université de Montréal (document 2019-A0033-1110-698).

#### CE-1110-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, Mme Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.4, et présente le projet inscrit au point 6.5 (la présentation de ce dernier point bénéficie également de la participation des vice-doyens suivants : M. Pierre Belhumeur [Faculté de médecine], Mme Marie-Marthe Cousineau [Faculté des arts et des sciences], M. Régis Blais [École de santé publique]).

La doyenne de la Faculté de médecine vétérinaire, M<sup>me</sup> Christine Théorêt, présente le projet inscrit au point 6.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit M<sup>me</sup> Marie-Claude Bélanger, vice-doyenne aux affaires cliniques et à la formation professionnelle.

En l'absence de la doyenne, le vice-doyen aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, M. Pierre Belhumeur, présente le projet inscrit au point 6.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Pierre Beaulieu, directeur du Département d'anesthésiologie et de médecine de la douleur.

En l'absence du doyen, la vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels de la Faculté des arts et des sciences, Mme Marie-Marthe Cousineau, présente le projet inscrit au point 6.3. Pour cette présentation, la Commission reçoit M<sup>me</sup> Sylvie Fortin, professeure titulaire au Département d'anthropologie.

Le vice-doyen aux sciences de la santé de la Faculté de médecine, M. Tony Leroux, présente le projet inscrit au point 6.4.

- CE-1110-6.1 Faculté de médecine vétérinaire — Département de sciences cliniques
- Modification au programme de Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires — disciplinaire (2-590-1-6) : création de trois options : *Chirurgie des animaux de compagnie* ; *Imagerie médicale des animaux de compagnie* ; *Urgentologie et soins intensifs des animaux de compagnie* ; modification du titre du programme pour *Certificat d'internat de perfectionnement spécialisé en sciences appliquées vétérinaires* (2-590-1-7)
- 
- 2019-A0033-1110-687

La modification au programme de Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires—disciplinaire propose principalement la création de trois options dans des domaines de spécialisation en demande (*Chirurgie des animaux de compagnie* ; *Imagerie médicale des animaux de compagnie* ; *Urgentologie et soins intensifs des animaux de compagnie*), et comporte la modification du titre du programme (ainsi que du numéro du programme) pour *Certificat d'internat de perfectionnement spécialisé en sciences appliquées vétérinaires*, afin de mieux refléter les objectifs de spécialisation d'un programme d'internat. Des ajustements sont également apportés au règlement

pédagogique du programme (remplacement de trois lettres de recommandation par trois fiches de recommandation, selon un nouvel outil disponible en ligne). La structure du programme comporte 45 crédits, répartis selon 5 crédits de cours obligatoires, et 40 crédits de cours à option. Six nouveaux cours de sigle MEV (stages) sont créés en lien avec la modification, dont l'implantation est prévue au trimestre d'été 2019. La présentation reporte au document 2019-A0033-1110-687.

En réponse à une question, des précisions portent sur les modalités de la résidence spécialisée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires — disciplinaire (2-590-1-6) : création de trois options : *Chirurgie des animaux de compagnie* ; *Imagerie médicale des animaux de compagnie* ; *Urgentologie et soins intensifs des animaux de compagnie* ; modification du titre du programme pour *Certificat d'internat de perfectionnement spécialisé en sciences appliquées vétérinaires (2-590-1-7)*, au Département de sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire, conformément au document 2019-A0033-1110-687.

CE-1110-6.2 Faculté de médecine — Département d'anesthésiologie et de médecine de la douleur  
- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la douleur chronique  
(2-460-6-1)

---

2019-A0033-1110-688

La création d'un Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la douleur chronique veut proposer une formation visant l'acquisition des connaissances et des compétences pratiques dans ce domaine. Le Microprogramme s'adressera tant à un candidat étudiant (incluant des patients aux prises avec des problématiques de douleur chronique), qu'à un professionnel de la santé recherchant un perfectionnement en ces matières. Plusieurs des cours du Microprogramme seront disponibles en ligne. Selon le profil des candidats, ceux-ci auront le choix d'effectuer un stage de quatre semaines, selon la modalité d'un stage d'observation (familiarisation avec l'approche multidisciplinaire ; cette modalité sera offerte aux patients aux prises avec des problématiques de douleur chronique), ou selon la modalité d'un stage de perfectionnement (permettant à des cliniciens d'étudier et de participer au plan de traitement de patients). La structure du Microprogramme comporte 15 crédits de cours obligatoires, dont 6 crédits attribués à un stage et à un rapport de stage. Cinq nouveaux cours de sigle ANR sont créés pour ce microprogramme (incluant les deux cours de stage et un cours de rapport de stage). L'implantation du Microprogramme est prévue au trimestre d'hiver 2020. La présentation reporte au document 2019-A0033-1110-688.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les candidats visés par ce microprogramme (professionnels ou étudiants dans des domaines des sciences de la santé, patients-partenaires, etc.) et sur les exigences d'admission selon les domaines de formation antérieure, sur le niveau des cours 6000 (dont les cours sur des contenus de pharmacologie), et sur les modalités des stages, adaptés selon les catégories de candidats.

On prend note de vérifier que des corrections demandées en sous-commission aux stages ont bien été intégrées au document de présentation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la douleur chronique (2-460-6-1), au Département d'anesthésiologie et de médecine de la douleur de la Faculté de médecine, conformément au document 2019-A0033-1110-688.

CE-1110-6.3 Faculté des arts et des sciences — Département d'anthropologie  
- Modification au programme de Maîtrise en anthropologie (2-050-1-0)  

---

2019-A0033-1110-690

La modification au programme de Maîtrise en anthropologie (45 crédits) propose principalement l'ajout de deux modalités de cheminement. La modalité avec stage sera destinée aux étudiants visant une carrière professionnelle en anthropologie, ou souhaitant travailler en relation avec différents milieux connexes à cette discipline. La modalité avec travail dirigé s'adressera aux étudiants souhaitant acquérir, selon une portée limitée, des compétences théoriques dans un champ spécifique ou en recherche. La modification donne lieu à la création de six nouveaux cours de sigle ANT (en lien avec les deux modalités). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reporte au document 2019-A0033-1110-690.

Des précisions portent sur les modalités en usage au Département quant à l'identification et à la disponibilité des lieux de stage, des liens concrets existant entre des professeurs du Département et les milieux professionnels.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en anthropologie (2-050-1-0), au Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2019-A0033-1110-690.

CE-1110-6.4 Faculté de Médecine — Direction  
- Modification au programme de Maîtrise en sciences biomédicales (2-484-1-0) : création de  
l'option *Partenariat patient*  

---

2019-A0033-1110-691

La modification au programme de Maîtrise en sciences biomédicales comporte principalement la création de l'option *Partenariat patient*. Offerte en partenariat avec la Faculté des sciences de l'éducation, cette nouvelle option propose la mise en place d'un modèle de soins basé sur la complémentarité entre les savoirs scientifiques du professionnel en santé et l'expérience de vie du patient. Financé par les Instituts de recherche en santé du Canada-IRSC, le programme de Maîtrise suivi selon cette option constituera une première en tant qu'offre de formation de Maîtrise dans le domaine du partenariat patient tel qu'implanté en Amérique du Nord. Cette nouvelle option recevra une grande proportion de gestionnaires d'établissements de santé et de professionnels issus des quatorze professions des sciences de la santé. La structure du programme comporte 45 crédits, répartis différemment selon la modalité suivie (mémoire ou travail dirigé). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reporte au document 2019-A0033-1110-691.

Dans le justificatif du projet (page 5 du document de présentation), on suggère de reformuler la deuxième phrase du deuxième paragraphe, de manière à ne pas laisser entendre que le programme constitue une formation en gestion d'établissement de santé.

En réponse à une question, des précisions portent sur les modalités d'adaptation de la formation en fonction des diverses clientèles réunies dans le programme. Dans le cas des candidats patients, le programme s'appuie sur le réseau de partenaires-patients, déjà bien établi, et bien intégré au fonctionnement quotidien des établissements concernés.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en sciences biomédicales (2-484-1-0) : création de l'option *Partenariat patient*, à la Faculté de Médecine (Direction), conformément au document 2019-A0033-1110-691.

CE-1110-6.5 Faculté de Médecine — Direction  
Faculté des arts et des sciences — Direction  
École de santé publique — Direction  
- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en analyse des mégadonnées en santé  
(2-799-6-0)  

---

2019-A0033-1110-697

Le Microprogramme de deuxième cycle en analyse des mégadonnées en santé proposera l'acquisition des connaissances nécessaires en utilisation et en visualisation de données, en lien avec la poursuite d'un parcours en recherche et de l'intégration du marché du travail. La proposition de programme a résulté du constat de la nécessité de favoriser un contact entre la recherche et les études dans ce domaine, par la formation d'une relève dans un domaine se situant à la croisée des sciences des données et des sciences du domaine biomédical. Le Microprogramme comporte 17 crédits, répartis selon 7 crédits de cours obligatoires, et 10 crédits de cours à option. La structure du Microprogramme présente quatre blocs de cours, identifiés selon les champs pertinents (bloc 70A-*Général* [bloc de cours obligatoires, abordant les méthodes quantitatives en biologie et le traitement informatique de mégadonnées] ; bloc 70B-*Éthique* ; bloc 70C-*Utilisation des données en santé publique* ; bloc 70D-*Utilisation des données biomédicales*). Neuf nouveaux cours sont créés en lien avec les disciplines du Microprogramme (sigles ASA, BIE, GBM, IFT et MSO). L'implantation du Microprogramme est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reportée au document 2019-A0033-1110-697.

On prend note que le titre du cours IFT 6501 sera *Traitement informatique de mégadonnées* (au lieu de *Traitement informatique de données massives*).

On observe que, éventuellement, les nouveaux cours créés pourraient enrichir l'offre de cours d'autres programmes.

La Commission félicite l'École et les Facultés concernées, ainsi que la Faculté des études supérieures et postdoctorales, pour l'important travail de coordination et de collaboration qui a favorisé l'élaboration de ce projet.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en analyse des mégadonnées en santé (2-799-6-0), à la Faculté de médecine (Direction), à la Faculté des arts et des sciences (Direction) et à l'École de santé publique (Direction), conformément au document 2019-A0033-1110-697.

CE-1110-7 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale du projet inscrit au point 7.1.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M Christian Blanchette, présente le projet inscrit au point 7.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit M<sup>me</sup> Rahibe Fakhouri, vice-doyenne aux études, et M. Louis Poirier, responsable de programme.

CE-1110-7.1 Faculté de l'éducation permanente  
- Modification aux programmes de Certificat de traduction 1 (1-185-5-0) et de Certificat de traduction 2 (1-185-5-1)  

---

2019-A0033-1110-693, 693.1

La modification aux programmes de Certificat de traduction 1 et 2 veut répondre aux recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation de ces programmes, et se pose également en regard de l'évolution des pratiques (notamment, l'introduction de technologies d'aide à la traduction) et des contextes professionnels (dont la création, en 1992, d'une corporation professionnelle, laquelle deviendra, en 2000, l'*Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*—OTTIAQ), considérant

que la dernière modification majeure à ces programmes remonte à l'année 1995. La modification vise également un meilleur arrimage des deux certificats, puisque, lorsqu'intégrés à un parcours de baccalauréat par cumul ou ajoutés à un programme de Baccalauréat déjà complété, ces programmes permettent l'accès au titre de traducteur agréé de l'OTTIAQ (sous réserve des exigences de l'ordre).

Le programme de Certificat de traduction 1 proposera des objectifs mieux ciblés en regard de l'acquisition des compétences langagières fondamentales en langues française et anglaise, des compétences techniques et technologiques en traduction professionnelle, ainsi que l'acquisition des connaissances fondamentales reconnues par le milieu. Dans cette perspective, des contenus de formation sont ajoutés ou bonifiés, en regard de trois compétences fondamentales : la méthodologie de la traduction (TRA 1500G), le transfert linguistique vers la langue cible (TRA 1550G) et vers la langue de départ (TRA 1750G), et la connaissance des outils informatiques des langagiers (TRA 1600G). Les sigles des cours de formation de base ont été harmonisés avec ceux du programme de Baccalauréat spécialisé en traduction du Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences. Considérant la nouvelle organisation des contenus du programme, tous les cours de traduction spécialisée du bloc 70B et tous les cours de sigle TRA du bloc 70C du programme actuel ont été abolis. La structure du programme a été redéfinie et simplifiée, facilitant le cheminement, et correspondant mieux aux objectifs de la formation proposée. Les crédits du programme sont ainsi répartis en 27 crédits de cours obligatoires, correspondant à trois blocs de cours (bloc 70A—*Formation langagière* ; bloc 70B—*Méthodologie et transfert linguistique* ; bloc 70C—*Recherche et formation technologique*), 3 crédits de cours à option (bloc 70D—*Perfectionnement linguistique*), et de 0 à 3 crédits de cours au choix (bloc 70Z).

Le programme de Certificat de traduction 2 proposera des objectifs définis de manière à assurer une passerelle vers la pratique professionnelle, par l'approfondissement des notions fondamentales acquises dans la première étape de la formation, et, par la suite, par le choix de contenus de formation liés à l'un ou l'autre des différents domaines de la traduction spécialisée, et par l'acquisition de compétences avancées sur les outils technologiques. La structure du programme comporte le même nombre de blocs de cours (quatre blocs), pour lesquels on a mieux redéfini les thématiques de formation : bloc 70A (obligatoire, 15 crédits) —*Outils méthodologiques, technologiques et transfert linguistique* ; bloc 70B (option, minimum 9, maximum 12 crédits) —*Transfert linguistique spécialisé* ; bloc 70C (option, minimum 3, maximum 6 crédits) —*Intégration professionnelle* ; bloc 70D (option, minimum 0, maximum 3 crédits) —*Compétences complémentaires*. Un bloc de cours au choix est maintenu (bloc 70Z). Le bloc 70C comporte le nouveau cours TRA 2911G—*Mentorat professionnel en traduction* (3 crédits). Défini en partenariat avec l'OTTIAQ, ce cours à option permettra d'avoir accès plus rapidement à l'ordre professionnel, s'intégrant dans un mentorat d'une durée de six mois, soit trois mois correspondant au stage complété dans le cadre du cours, et trois mois complétés sur une base autonome à l'extérieur du cadre universitaire. Le diplôme seul ne donne pas accès à l'ordre, lequel exige d'avoir complété deux années de pratique professionnelle. La modalité du mentorat permet de réduire cette période à six mois plutôt que deux ans. L'inscription au cours TRA 2911G exigera un préalable de 24 crédits.

L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reportée au document 2019-A0033-1110-693.

Une précision porte sur le fait qu'une proportion significative (environ 85 %) des étudiants de ces programmes détient déjà un grade universitaire à l'entrée au programme. Également, la Faculté de l'éducation permanente souligne l'excellente collaboration de la Faculté des arts et des sciences pour ces programmes.

Une préoccupation est signalée sur le cours de stage TRA 2911G—*Mentorat professionnel en traduction*, en lien avec la modalité du mentorat, auquel ce cours pourrait être associé, en regard des modalités de versement des frais relatifs au mentorat exigés par l'ordre professionnel. On explique que le fait de suivre ce cours ne donnera pas lieu à un paiement immédiat des frais relatifs au mentorat de l'ordre professionnel, puisque ces frais sont exigés par l'OTTIAQ au moment de la délivrance du titre professionnel. Il ne s'agit donc pas de frais risquant d'être dédoublés. Cette préoccupation avait été signalée à la Sous-commission, et celle-ci avait reçu l'explication présentée, et avait invité la Faculté à porter une attention particulière à la communication de l'information relative à ces modalités. La présidente reçoit l'explication présentée, mais rappelle que les questions relatives au financement et aux droits de scolarité ou autres frais ne relèvent pas du mandat de la Commission.



La Commission félicite la Faculté pour l'important travail de refonte effectué.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Certificat de traduction 1 (1-185-5-0) et de Certificat de traduction 2 (1-185—5-1), à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2019-A0033-1110-693.

CE-1110-8 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES – PLANS D'ACTION

CE-1110-8.1 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action pour des programmes du Département de psychologie : Baccalauréat spécialisé en psychologie (B. Sc.) (1-220-1-0 et 1-220-1-9) ; Maîtrise en psychologie (M. Sc) (2-220-1-3) ; Doctorat en psychologie (Ph. D) (3-220-1-3)

---

2019-A0033-1110-694, 694.1

En l'absence du doyen de la Faculté des arts et des sciences, la Commission reçoit Mme Sophie Parent, vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques, pour la présentation du plan d'action mentionné en rubrique.

Le plan d'action facultaire pour les programmes de psychologie se pose dans un contexte de formation tant clinique que de recherche (incluant des programmes sous agrément), aux différents cycles d'études, pour des programmes recevant un nombre important d'étudiants. Le plan présenté définit les différentes actions prévues ou commencées, en regard de solutions aux treize recommandations formulées dans le cadre du processus d'évaluation. Pour les programmes de premier cycle, les actions proposées répondent aux aspects signalés dans les recommandations sur les éléments suivants : accès restreint au cheminement *Honor* et au stage d'initiation à la psychologie ; accès limité aux cours liés à la pratique professionnelle pour les étudiants ne se dirigeant pas vers les programmes de cycles supérieurs en clinique ; diversité des méthodes d'enseignement et d'évaluation ; encadrement au cheminement et au choix de cours ; taux d'attrition ; mise à jour des contenus des cours de statistique ; fonctionnement du comité de programme ; hétérogénéité du contenu des cours d'une section à une autre ; espaces à réserver aux chargés de cours. Des recommandations portent également sur l'accompagnement dans la transition aux études supérieures, et sur l'impact possible du rehaussement de la cote R minimale exigée à l'admission sur le nombre d'étudiants admis et sur la réussite aux études (programmes de Baccalauréat). Pour les programmes d'études supérieures, les recommandations ont porté sur les éléments suivants : durée des études et taux d'attrition ; soutien dans le cheminement étudiant ; soutien financier ; mise à jour des contenus des cours de statistique ; disponibilité d'espaces de travail pour les étudiants ; valorisation des programmes en lien avec des objectifs d'augmentation du nombre d'inscriptions au programme de Doctorat. Des mesures définies donneront lieu à des analyses quant à la pertinence et la faisabilité d'offrir des cours distincts dans le programme de Baccalauréat spécialisé en psychologie et dans les programmes bidisciplinaires, et quant aux besoins en ressources humaines, en regard des ajustements proposés. La présentation reporte au document 2019-A0033-1110-694. Le document 2019-A0033-1110-694.1 porte sur le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes (dorénavant remplacé par la Sous-commission d'évaluation des programmes). La présidente, Mme Louise Béliveau, confirme que la Sous-commission d'évaluation des programmes a transmis son avis quant à ce plan d'action, étudié lors de sa séance du 10 mai dernier.

Mme Parent souligne la collaboration de la directrice du Département de psychologie, Mme Michelle McKerral, pour le suivi relatif à la préparation du plan d'action.

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, observe que plusieurs composantes du plan d'action pourraient bénéficier du soutien du Centre de pédagogie universitaire-CPU. Elle invite les unités à explorer ces possibilités.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté des arts et des sciences pour des programmes du Département de psychologie : Baccalauréat spécialisé en psychologie (B. Sc.) (1-220-1-0 et 1-220-1-9) ; Maîtrise en psychologie (M. Sc) (2-220-1-3) ; Doctorat en psychologie (Ph. D) (3-220-1-3), conformément au document 2019-A0033-1110-694.

CE-1110-9 Comité des nominations de la Commission des études  
– Recommandations en vue de la nomination de membres à la Sous-commission de la recherche

---

2019-A0033-1110-695

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présidente du Comité des nominations de la Commission des études, présente les recommandations du Comité en vue de la nomination de membres à la Sous-commission de la recherche de la Commission des études, consignées au document 2019-A0033-1110-695. La Commission procède aux nominations.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme, à la Sous-commission de la recherche :

Comme membres représentants facultaires,

Mme Sylvie Cossette (professeure titulaire, vice-doyenne à la recherche et au développement international de la Faculté des sciences infirmières), pour un mandat de deux ans se terminant le 30 juin 2021,

M. Sébastien Sauvé (professeur titulaire, vice-doyen à la recherche et à la création de la Faculté des arts et des sciences), pour un mandat de trois ans se terminant le 30 juin 2022,

M. Michel Juan Torres (professeur agrégé, vice-doyen à la recherche et aux partenariats de la Faculté de l'aménagement), pour un mandat de deux ans se terminant le 30 juin 2021 ;

Comme membres professeurs de carrière,

M. François Courchesne (professeur titulaire au Département de géographie de la Faculté des arts et des sciences), pour un mandat de deux ans se terminant le 30 juin 2021,

Mme Louise Demers (professeure titulaire, vice-doyenne associée, directrice de l'École de réadaptation de la Faculté de médecine), pour un mandat de deux ans se terminant le 30 juin 2021,

M. André Lacroix (professeur titulaire au Département de médecine de la Faculté de médecine), pour un mandat de trois ans se terminant le 30 juin 2022,

Mme Nathalie Loye (professeure agrégée au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation), pour un mandat de trois ans se terminant le 30 juin 2022 ;

Comme membre professeur sous octroi,

Mme Catherine Martel (professeure sous octroi agrégée au Département de médecine de la Faculté de médecine), pour un mandat de deux ans se terminant le 30 juin 2021 ;

Comme membre chargé de cours,

M. David Lewis (chargé de cours au Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences), pour un mandat de deux ans se terminant le 30 juin 2021 ;

Comme membres étudiants,

Mme Alexandra Gariépy (étudiante aux cycles supérieurs à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2020,

M. Jonathan Desroches (étudiant de premier cycle au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2020 ;

Comme membre provenant du personnel de la recherche,

Mme Sophie Pascal (agente de recherche à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences), pour un mandat de deux ans se terminant le 30 juin 2021.

CE-1110-10 Commission des études

– Nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études

2019-A0033-1110-696

La présidente, Mme Louise Béliveau, invite la Commission à procéder à la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études, considérant les propositions de candidatures transmises par la FAÉCUM, consignées au document 2019-A0033-1110-696. La Commission procède aux nominations.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme :

À la Sous-commission du premier cycle :

M. Samuel Poitras (étudiant de premier cycle au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2020 ;

Au Conseil des études de premier cycle :

M. Samuel Poitras (étudiant de premier cycle au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2020 ;

À la Sous-commission des études supérieures :

Mme Alexandra Gariépy (étudiante aux cycles supérieurs à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2020 ;

M. Martin Saint-Pierre (étudiant aux cycles supérieurs à l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique de la Faculté de médecine), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2020 ;

Au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement :

Mme Alexandra Gariépy (étudiante aux cycles supérieurs à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2020 ;

M. Samuel Poitras (étudiant de premier cycle au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2020 ;

Au Comité de l'interdisciplinarité :

Mme Alexandra Gariépy (étudiante aux cycles supérieurs à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2020 ;

M. Samuel Poitras (étudiant de premier cycle au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2020 ;

À la Sous-commission d'évaluation des programmes :

Mme Alexandra Gariépy (étudiante aux cycles supérieurs à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2020 ;

M. Samuel Poitras (étudiant de premier cycle au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2020.

CE-1110-11 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1110-12 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 4 juin 2019, à 14 heures.

CE-1110-13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 heures 10.

Adopté tel que corrigé, à l'unanimité, le 4 juin 2019 – délibération CE-1111-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot